

SCoT

PAYS D'AUTAN

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 22 FEVRIER 2007

OBJET : la RD 612

Présents :

M Deljarry : Président du Syndicat mixte du SCoT, maire de Labruguière
M. Rivas : délégué titulaire, adjoint au maire de Payrin-Augmontel
M. Hervier : délégué titulaire du SCoT, maire de Viviers les Montagnes
M. Barthes : délégué titulaire du SCoT, maire d'Albine
M. Marty : délégué titulaire du SCoT, maire de Bout du Pont de l'Arn
Mme MAS : délégué suppléante du SCoT, conseillère municipale de Pont de l'Arn
M.Vialelle : délégué suppléant du SCoT, maire de Saint-Amans-Soult
M.Cabanes : délégué suppléant du SCoT, adjoint au maire de Labastide-Rouairoux
M.Cousinié : délégué titulaire du SCoT, maire de Naves
M.Viala : délégué titulaire du SCoT, adjoint au maire de Mazamet
M.Carrière : délégué titulaire du SCoT, maire de Saint-Affrique-les-Montagnes
M.Farenc : délégué titulaire du SCoT, maire de Lacabarède
M.Rouanet délégué titulaire du SCoT, maire de Rouairoux
M.Puig : délégué titulaire du SCoT, adjoint au maire de Saint-Amans-Soult

M. Barthes : président du Conseil de développement
M.Costes : DDE
M.Gatimel : Conseil Général
M.Giorgi : DDAF
Mme Roy : chargée de mission, urbanisme, mairie d'Aussillon
M. Wodzynski : Pays d'Autan
M.Blaise : observatoire économique et social, Communauté d'agglomération
Castres-Mazamet
M. Rigolle : Directeur de l'aménagement, Communauté d'agglomération Castres-
Mazamet
Mme Masquelin : chef de projet SCoT

M.DELJARRY : j'ai souhaité réunir la commission Urbanisme du Syndicat mixte du SCoT, car nous sommes confrontés au problème du devenir de l'ex RN 112, RD 612.

Les réflexions que nous mèneront ce soir doivent nous permettre de jeter les bases de notre position par rapport à la RD 612, qui traverse notre territoire du nord à l'est en drainant la partie centrale Castres-Mazamet.

Certaines communes concernées nous ont présenté leur document d'urbanisme et nous avons eu une question précise de la part de la commune du Bout du Pont de l'Arn sur le devenir de l'emplacement réservé jusqu'alors au bénéfice de l'Etat sur son territoire.

Lors de l'examen des documents d'urbanisme de Saint-Amans-Soult et de Labastide-Rouairoux, nous nous sommes interrogés sur le problème du contournement de ces communes.

La RD 612 constitue un axe historique Méditerranée-Toulouse, elle est un support de développement économique et touristique. Des évolutions concrètes sont d'ailleurs en cours du côté Héraultais.

Quelle est la situation actuelle ? Cet axe supporte un trafic de 10 000 véhicules/jour dont 900 camions environ. Ce trafic entraîne déjà des difficultés en terme de sécurité routière et de fluidité du trafic du au taux de poids lourds, à une géographie difficile et à la faiblesse du nombre de voie de dépassement.

Demain, le trafic va évoluer avec les améliorations aujourd'hui planifiées. L'évolution la plus importante, pour le moment, est l'amélioration de l'axe Castres-Mazamet avec la rocade ouest et sud de Castres jusqu'à Labruguière, la déviation prochaine de Saint-Alby, l'axe Soual-Castres et la déviation de Puylaurens.

Ces améliorations vont créer un phénomène aspirant de trafic vers l'Hérault, en provenance de Rodez et de Toulouse. Toutes les agglomérations situées à l'est de Toulouse peuvent favoriser l'itinéraire RD 612.

Tout cela est renforcé par l'axe Castres-Toulouse prévu en 2x2 voies, pour 2014, avec aussi, au nord, des itinéraires plus rapides Castres-Albi-Rodez.

Ces évolutions doivent nous interroger. Car il sera difficile, à terme, de gérer les usages multiples, voire incompatibles de la RD 612

- à la fois comme voie à vocation de desserte locale, sur laquelle des projets d'amélioration des espaces publics et du bâti sont envisagés pour améliorer l'image et la qualité urbaine des rues des villages pour les habitants et les touristes
- à la fois comme voie routière de transit
- à la fois comme axe économique et touristique

Les communes avaient jusqu'à présent préservé l'avenir avec des emplacements réservés au bénéfice de l'Etat ou des zones naturelles, inconstructibles.

L'Etat s'est désengagé et le Conseil Général ne peut prendre sa place, alors la question se pose aux communes et aux intercommunalités.

Il ne faut toutefois pas ignorer l'impact d'une amélioration Puylaurens-Revel-Castelnaudary, qui pourrait reconfigurer différemment l'itinéraire Tarn-Méditerranée.

Les améliorations du côté héraultais semble concerner un tronçon en voie rapide à partir de Saint-Chinian. Mais nous devons rechercher l'information précise auprès du Conseil général voisin.

M.RIGOLLE : nous pouvons vous présenter le diaporama que nous avons réalisé et qui balaye les tracés qui étaient réservés sur les communes d'ouest en est, en commençant par le mazamétain.

Pour commencer, la CACM a prévu dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Thoré de réaliser une voie de desserte de la ZAC sur l'emplacement réservé figurant dans le POS d'Aussillon. La voie sera réalisée sur une emprise de 15 m pour les besoins de la ZAC, mais de part et d'autre, une bande de terrain sera disponible pour un élargissement éventuel de l'emprise.

L'emplacement réservé se poursuit au travers de la zone de Bonnetcombe jusqu'au golf de Pont de l'Arn, puis sur la commune de Bout du Pont de l'Arn.

Ensuite, nous avons repris l'étude réalisée par le CETE en 1992, qui prévoyait les déviations de Saint-Amans-Soult, Lacabarède et Labastide-Rouairoux.

M.VIAELLE : quand nous avons réalisé le PLU de Saint-Amans, nous avons sorti le projet de déviation, mais les zones naturelles et agricoles permettent toujours de la réaliser plus au sud. La traversée du village ne pose pas aujourd'hui de gros problèmes. Pour le moment, nous y avons plus d'avantages que d'inconvénients. Mais je suis certain que dans dix ans, ce sera l'inverse et la commune sera demandeur.

M.COSTES : Il faut imaginer la RD 612 comme une des grandes infrastructures qui donneront leur cohérence au territoire du SCoT. L'Etat s'est désengagé mais, avec le déclassement de la voie, les

ER (emplacements réservés) passent automatiquement au bénéfice du nouveau gestionnaire. Le Conseil Général affiche qu'il ne sera pas porteur mais les communes doivent consulter le Conseil Général pour toute demande de permis de construire sur ces ER.

M.VIALELLE : le Conseil Général veut savoir ce qu'en pensent les communes.

M.CARRIERE : il me semble qu'il faut aller plus loin qu'un simple classement en zone A ou N du PLU. Le Syndicat mixte doit se positionner sur l'évolution du tracé de la RD 612. Veut-on améliorer cet itinéraire dans les 20 ou 30 ans à venir ?

M.HERVIER : je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. Le SCoT doit permettre d'avoir une visibilité pour demain, dans les domaines de l'économie, du tourisme, de l'urbanisme, hors celui de la vallée progressée; il y a de l'intérêt pour ce territoire, sa qualité de vie (à Viviers, par exemple, la qualité de vie s'est beaucoup améliorée quand on a mis en place la déviation pour les camions). La RD 612 doit être inscrite comme axe majeur du territoire du SCoT.

M.DELJARRY : cette voie peut, dans la vallée, ne pas avoir un gros gabarit, elle aurait plus une vocation de voie de contournement comme la voie urbaine nord de Castres, contrairement à la déviation du mazamétain jusqu'à Bout du Pont de l'Arn.

M.CABANES : sur Labastide, nous l'avons éliminé du PLU. Nous sommes conscients du besoin à venir de déviation, mais nous avons ouvert les terrains à l'urbanisation dans le PLU que nous allons approuver, ce qui reporte une éventuelle déviation plus au sud.

M.DELJARRY : mais un report plus au sud, permet-il sa réalisation, au plan technique et financier ?

M.FARENC : sur Lacabarède, les terrains prévus pour la déviation sont peu construits. On peut la réaliser sans problème. Par contre, je suis inquiet, chaque fois qu'on crée une 4 voies, on reporte au delà, les problèmes de trafic. Si une 4 voies arrive jusqu'à Bout du Pont de l'Arn, le trafic va augmenter et à Lacabarède, dans l'état actuel des choses, deux camions ne se croisent pas. Il faut se coordonner et être cohérent, une 4 voies en déviation du mazamétain, nécessite une amélioration de la route au-delà.

M.DELJARRY : Albi-Béziers, ça fait 140 kms, dont 35 seront en 2x2 voies sur l'agglomération Castres-Mazamet. Ensuite, sur les 140 kms, d'autres tronçons sont améliorés en 3 voies par exemple. Il est vrai qu'à chaque fois qu'on améliore un tronçon, on recule la zone de blocage.

M.VIALA : il faut que nous ayons une volonté affichée sur la RD 612, sinon on nous le reprochera.

M.DELJARRY : sur le POS de Castres dans les années 60, était réservé un emplacement pour la rocade ouest dont le tracé réalisé est différent. Mais l'intention de le réaliser était affichée dans le document d'urbanisme.

Mme MAS : la commune de Pont de l'Arn a gardé son emplacement réservé et l'a inscrit au bénéfice de la commune.

M.MARTY : nous avons un projet d'aménagement au niveau de l'emplacement réservé. Notre problème est de connaître l'emprise à réserver précisément dans le cadre de cet aménagement.

M.COSTES : ce sera une voie classée à grande circulation, donc il faut prévoir une zone inconstructible de 25 m par rapport à l'axe pour de l'activité et 35 m pour des logements. Il faut aussi réfléchir aux aménagements d'accompagnement de la voie type bassins de rétention, pour l'écoulement des eaux pluviales, qui nécessitent de réserver des emprises supplémentaires.

M.VIALA : nous avons approuvé notre PLU en 2005 et l'emplacement réservé est donc resté au bénéfice de l'Etat, il est donc automatiquement transféré au Conseil Général. Mais quand nous modifierons notre PLU, à qui l'attribuerons-nous?

M.CARRIERE : il faut réserver les terrains, car si dans 20 ans, il s'avère nécessaire de réaliser les déviations, jamais elles ne le seront, s'il faut démolir des maisons

M.BARTHES : il faut se féliciter de se préoccuper comme cela de préserver l'avenir, en se mettant autour d'une table. Le SCoT n'a pas tous les pouvoirs mais il peut être un sérieux levier.

M.HERVIER : il faut s'engager. Les routes s'améliorent, on a maintenant une 2x2 voies inscrite jusqu'à Bout du Pont, après rien n'est prévu, d'où l'intérêt du SCoT, pour préserver l'avenir.

M.DELJARRY : il faut rebondir, et savoir ce qui se passe chez nos voisins, au Conseil Général de l'Hérault et dans le cadre du SCoT de Béziers.

M.WODZYNSKI : finalement, la difficulté aujourd'hui est surtout pour la commune de Labastide Rouairoux, si les terrains de la déviation dessinée par le CETE en 1992 sont ouverts à la construction, où concrètement peut passer un autre tracé ? On comprend la commune, mais il faut savoir si un autre tracé est possible ou pas.

Mme MASQUELIN : toute disposition qui sera inscrite dans le document d'orientations du SCoT aura valeur prescriptive, c'est-à-dire que les PLU des communes devront traduire dans leur zonage et règlement la prescription du SCoT. Donc si les déviations des communes de la vallée sont inscrites au document d'orientations du SCoT, elles doivent être techniquement et financièrement réalisables.

M.DELJARRY : le SCoT doit inscrire des principes mais n'a pas à faire les études de maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre

Conclusions :

- se rapprocher du Conseil Général de l'Hérault et du SCoT du Biterrois sur la question du RD 612, côté héraultais
- réfléchir aux possibilités qu'a Labastide-Rouairoux de faire évoluer positivement la question
- demande aux services extérieurs (Etat, Conseil Général...) de communiquer les données en leur possession de façon régulière et permanente à l'observatoire de la CACM